

La seule course cycliste à étapes du département de l'Indre
Epreuve en 3 étapes (2, 3, J & PCO) par équipes de 5 coureurs



TOUR BOISCHAUD CHAMPAGNE BRENNÉ

Samedi 9 & dimanche 10 JUIN 2018

Samedi 9 juin 2018
LEVROUX - LEVROUX

Etape en ligne de 121,2 kms
Départ 15h - Arrivée 18h

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dimanche 10 juin 2018
ST-MICHEL-EN-BRENNÉ - MEZIERES-EN-BRENNÉ
CLM par équipe de 12 kms
Départ 9h - Arrivée 10h30

Dimanche 10 juin 2018
VALENÇAY - CHATILLON-SUR-INDRE
Etape en ligne de 117,2 kms
Départ 15h - Arrivée 18h



Daniel
MANGEAS
« La Voix du Tour »
Parrain du Tour BCB

Speaker-animateur
La voix du Tour de France pendant 40 ans

Caravane publicitaire 30 minutes avant la course



tourbcb.free.fr



Présentation du Tour BCB

Le Tour Boischaux Champagne Brenne est une épreuve cycliste par étapes régionale créée par le Vélo Club Châtillonnais en 2000. Elle se déroule sur le quart nord-ouest du département de l'Indre durant un week-end au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de juin. Elle est ouverte aux coureurs de 2^{ème} et 3^{ème} Catégories, Juniors et Pass'Cyclisme Open licenciés à la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se compose de 3 étapes disputée sur 2 jours. 26 équipes composées de 5 coureurs (limité à 2 coureurs de 2^{ème} catégorie par équipe) venant de toute la France vont se disputer les victoires mais aussi les 9 maillots de leaders attribués à chaque étape de la seule course à étapes du Département de l'Indre.

Cette épreuve a pour but d'offrir aux compétiteurs amateurs une épreuve de qualité avec l'environnement et les structures d'une compétition de haut niveau professionnel.

Sommaire

Présentation du Tour BCB	2
Les étapes (profils et enjeux)	3
1 ^{ère} étape (itinéraire)	4
1 ^{ère} étape (plan du parcours)	5
2 ^{ème} étape (itinéraire et plan du parcours)	6
3 ^{ème} étape (itinéraire)	7
3 ^{ème} étape (plan du parcours)	8
Le règlement	9
Annexe 1: les prix	11
Annexe 2 : les consignes de sécurité	11
Fiche de candidature	12

Photos du 18^{ème} TOUR BCB 2017



Maxime Maison (équipe mixte) vainqueur de la 1^{ère} étape à Levroux, interviewé par la Nouvelle République



L'Entente Cycliste 3M remporte la 2^{ème} étape à Bellebouche



Guy Le Monnier de Gouville (VSN Neuillé/AC Touraine) remporte la 3^{ème} étape à Valençay



Maxime Maison (équipe mixte) vainqueur du 18^{ème} Tour BCB 2017



Un des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale sur la 1^{ère} étape



Départ du contre la montre par équipes, lors de la 2^{ème} étape à Sainte-Gemme



Caravane publicitaire sur la 3^{ème} étape



Thierry Marie, parrain du 18^{ème} Tour BCB 2017

Hébergement et restauration des équipes

Village Vacances Nature de Bellebouche

Domaine de Bellebouche
36290 MEZIERES-EN-BRENNE
Tél. : 02 54 38 28 28

www.village-vacances-bellebouche.com



Tour Boischaud Champagne Brenne

Samedi 9 juin et dimanche 10 juin 2018

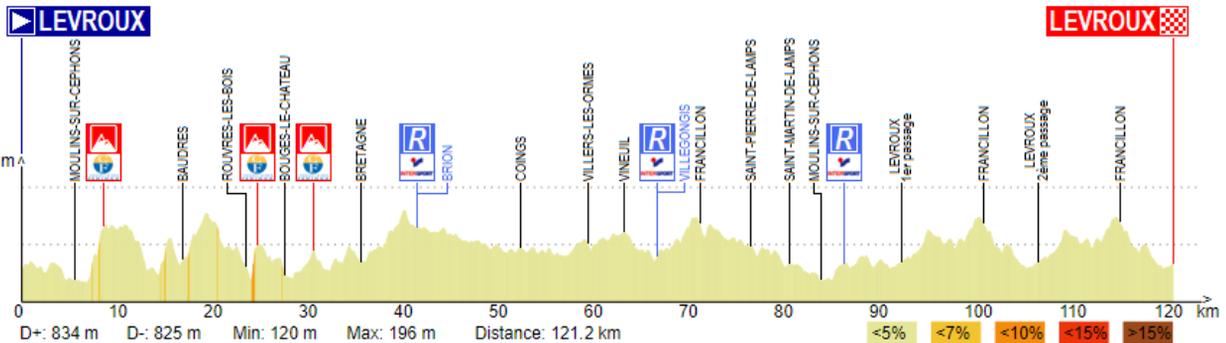


1ère étape

samedi 9 juin 2018 : **LEVROUX > LEVROUX**

Type **Etape en ligne**
 Distance **121,2 kms**
 Départ **Levroux** ⌚ **15:00**
 Arrivée **Levroux** ⌚ **18:00**

	RUSH		GRIMPEUR		
	1		Km 41,4	1	Km 8,4
	2		Km 66,8	2	Km 24,7
3	Km 86,4	3	Km 30,8		

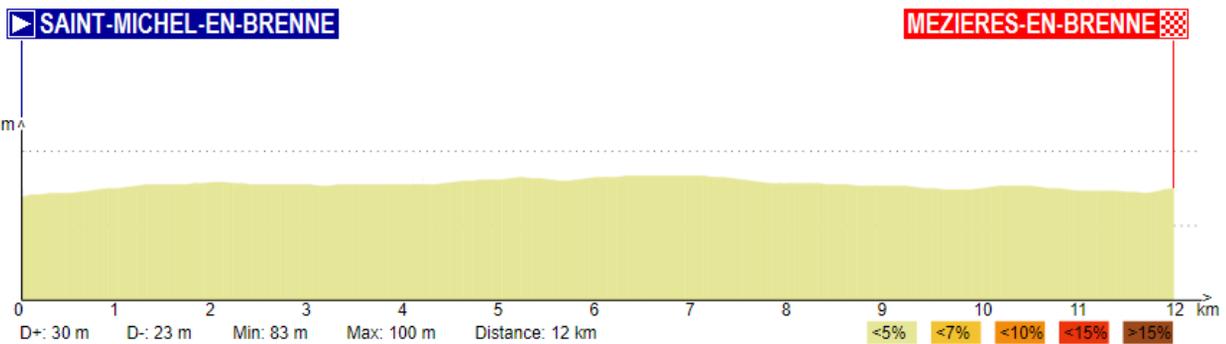


Itinéraire horaire et plan du parcours : **page 4**

2ème étape

dimanche 10 juin 2018 matin : **ST-MICHEL-EN-BRENNE > MEZIERES-EN-BRENNE**

Type **Contre-la-montre par équipe**
 Distance **12 kms**
 Départ **Saint-Michel-en-Brenne** ⌚ **09:00 - 10:15**
 Arrivée **Mézières-en-Brenne** ⌚ **09:15 - 10:30**



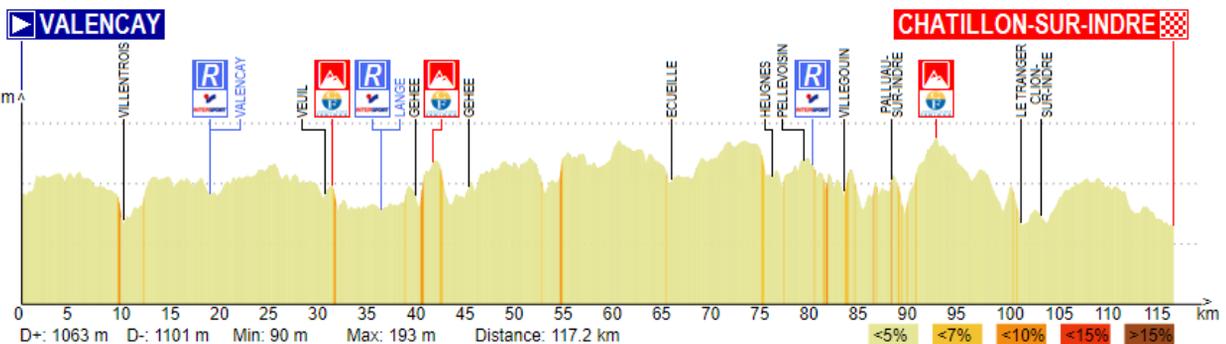
Itinéraire horaire et plan du parcours : **page 6**

3ème étape

dimanche 10 juin 2018 après-midi : **VALENCAY > CHATILLON-SUR-INDRE**

Type **Etape en ligne**
 Distance **117,2 kms**
 Départ **Valençay** ⌚ **15:00**
 Arrivée **Châtillon-sur-Indre** ⌚ **18:00**

	RUSH		GRIMPEUR		
	1		Km 19	1	Km 31,7
	2		Km 36,4	2	Km 41
3	Km 80,3	3	Km 93		



Itinéraire horaire et plan du parcours : **page 7**

L'itinéraire

Kilomètres		Lieu de passage				Horaires			
A faire	Faits					Caravane	40 km/h	42 km/h	
1,1			LEVROUX		DEPART FICTIF	14:15	14:45	14:45	
			Place de la République - Rue Gambetta - Rue Pasteur						
121,2	0	VC4	LEVROUX		DEPART REEL	14:30	15:00	15:00	
118,1	3,1		Carrefour VC4 - VC6		→	14:34	15:04	15:04	
115,7	5,5	VC6	MOULINS-SUR-CEPHONS VC6 - D8		↗	14:37	15:08	15:07	
115,4	5,8	D8	Carrefour D8 - D23		↖	14:38	15:08	15:08	
114,8	6,4	D23	Carrefour D23 - VC23		←	14:39	15:09	15:09	
112,8	8,4	VC23	La Haute Chaise		↖	GRIMPEUR	14:42	15:12	15:12
112,6	8,6		Les Bois de Grammont VC23 - VC1		↖	14:42	15:12	15:12	
111	10,2	VC1	Carrefour VC1 - D34A		←	14:44	15:15	15:14	
108,1	13,1	D34A	Carrefour D34A - D34		→	14:48	15:19	15:18	
106,9	14,3	D34	Carrefour D34 - VC113		←	14:50	15:21	15:20	
106,4	14,8	VC113	Carrefour VC113 - VC102		→	14:51	15:22	15:21	
106,1	15,1	VC102	Carrefour VC102 - VC10 - VC12		↗	14:51	15:22	15:21	
104,9	16,3	VC12	Carrefour Rue de la Garenne VC12 - D23A		→	14:53	15:24	15:23	
104,4	16,8	D23A	BAUDRES D23A - D34		←	14:54	15:25	15:24	
102,4	18,8	D34	Carrefour D34 - D956		↖	14:57	15:28	15:27	
97,8	23,4		ROUVRES-LES-BOIS			15:03	15:35	15:33	
96,9	24,3		Carrefour D34 - D37		→	15:04	15:36	15:34	
96,5	24,7	D37	Bois de Bouges		↖	GRIMPEUR	15:05	15:37	15:35
93,6	27,6		BOUGES-LE-CHATEAU D37 - Route de Sainte-Colombe		↖	15:09	15:41	15:39	
93,5	27,7		Carrefour D37 - D2		↖	15:09	15:41	15:39	
92,9	28,3	D2	Carrefour D2 - D37		←	15:10	15:42	15:40	
90,4	30,8	D37			↖	GRIMPEUR	15:14	15:46	15:44
89,8	31,4		Carrefour D37 - CE1		←	15:15	15:47	15:45	
88,9	32,3	CE1	Carrefour CE1 - CR		→	15:16	15:48	15:46	
87,9	33,3	CR	Cigognolle CR - CE2			15:17	15:50	15:47	
87,4	33,8	CE2	Carrefour CE2 - D926		→	15:18	15:50	15:48	
85,6	35,6	D926	BRETAGNE D926 - D37		←	15:21	15:53	15:51	
80,1	41,1	D37	BRION D37 - D8		↖	15:29	16:01	15:59	
79,8	41,4	D8			↖	RUSH	15:29	16:02	15:59
79,5	41,7		Carrefour D8 - D27		↖	15:29	16:02	15:59	
79,4	41,8	D27	Carrefour D27 - D8B		↖	15:30	16:02	16:00	
69,7	51,5	D8B	Carrefour D8B - D80A		→	15:44	16:17	16:14	
68,8	52,4	D80A	COINGS D80A - D80		←	15:45	16:18	16:15	
67,4	53,8	D80	Carrefour D80 - D77A		←	15:47	16:20	16:17	
64,2	57		Carrefour D80 - D956		↖	15:51	16:25	16:21	
62,3	58,9		Carrefour D80 - D64		→	15:54	16:28	16:24	
61,7	59,5	D64	VILLERS-LES-ORMES D64 - D77		↖	15:55	16:29	16:25	
58,4	62,8	D77	Carrefour D77 - VC2		↗	16:00	16:34	16:30	
58	63,2		VINEUIL D77 - D7		↖	16:00	16:34	16:30	
55	66,2	D7	Carrefour D7 - D27		↗	16:05	16:39	16:35	
54,4	66,8		VILLEGONGIS		↖	RUSH	16:05	16:40	16:35
50	71,2		FRANCILLON			16:12	16:46	16:42	
48,7	72,5		Carrefour D7 - D926		↖	16:14	16:48	16:44	
47,8	73,4		Carrefour D7 - VC2		←	16:15	16:50	16:45	
44,6	76,6	VC2	SAINT-PIERRE DE LAMPS VC2 - D28		↗	16:20	16:55	16:50	
43,8	77,4	D28	Carrefour D28 - D23		↗	16:21	16:56	16:51	
42,7	78,5		Carrefour D28 - D7		←	16:22	16:57	16:52	
40,6	80,6	D7	SAINT-MARTIN DE LAMPS D7 - D23		→	16:25	17:01	16:55	
38,4	82,8	D23	Carrefour D23 - VC7		←	16:28	17:04	16:58	
37,2	84		MOULINS-SUR-CEPHONS D23 - D8		↗	16:30	17:06	17:00	
36,8	84,4	D8	Carrefour D8 - VC6		↗	16:31	17:06	17:01	
34,8	86,4	VC6	Chamblay		↖	RUSH	16:34	17:09	17:04
34,4	86,8		Carrefour VC6 - VC4		←	16:34	17:10	17:04	
32,2	89	VC4	Carrefour VC4 - D28		←	16:37	17:13	17:07	
30,8	90,4	D28	Carrefour D28 - D926		↗	16:39	17:15	17:09	
29,2	92	D926	LEVROUX Route de Buzançais D926 - Avenue du Général Leclerc D956			16:42	17:18	17:12	
28,9	92,3	D956	Avenue du Général Leclerc D956 - Place de la République		→	16:42	17:18	17:12	
28,8	92,4		LEVROUX Place de la République (1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée)		1 ^{er} PASSAGE	16:42	17:18	17:12	
28,7	92,5		Rue du Petit Faubourg de Champagne - Route de Villegongis			16:42	17:18	17:12	
28,3	92,9		Carrefour Route de Villegongis D99 - Avenue des Arènes D956			16:43	17:19	17:13	
22,6	98,6	D99	Carrefour D99 - D7		→	16:51	17:28	17:21	
20,1	101,1	D7	FRANCILLON D7 - VC6		→	16:55	17:31	17:25	
15,6	105,6	VC6	Carrefour VC6 - Rue du Jarillet D99A		↗	17:01	17:38	17:31	
15,5	105,7		Carrefour VC6 - Route de Buzançais D926		→	17:01	17:38	17:31	
14,8	106,4	D926	LEVROUX Route de Buzançais D926 - Avenue du Général Leclerc D956			17:02	17:39	17:32	
14,5	106,7	D956	Avenue du Général Leclerc D956 - Place de la République		→	17:03	17:40	17:33	
14,4	106,8		LEVROUX Place de la République (2 ^{ème} passage sur la ligne d'arrivée)		2 ^{ème} PASSAGE	17:03	17:40	17:33	
14,3	106,9		Rue du Petit Faubourg de Champagne - Route de Villegongis			17:03	17:40	17:33	
13,9	107,3		Carrefour Route de Villegongis D99 - Avenue des Arènes D956			17:04	17:41	17:34	
8,2	113	D99	Carrefour D99 - D7		→	17:12	17:49	17:42	
5,7	115,5	D7	FRANCILLON D7 - VC6		→	17:15	17:53	17:45	
1,2	120	VC6	Carrefour VC6 - Rue du Jarillet D99A		↗	17:22	18:00	17:52	
1,1	120,1		Carrefour VC6 - Route de Buzançais D926		→	17:22	18:00	17:52	
0,4	120,8	D926	LEVROUX Route de Buzançais D926 - Avenue du Général Leclerc D956			17:23	18:01	17:53	
0,1	121,1	D956	Avenue du Général Leclerc D956 - Place de la République		→	17:24	18:01	17:54	
0	121,2		LEVROUX Place de la République		ARRIVEE	17:24	18:01	17:54	

LEVROUX > LEVROUX - 121,2 kms

1^{ère} étape

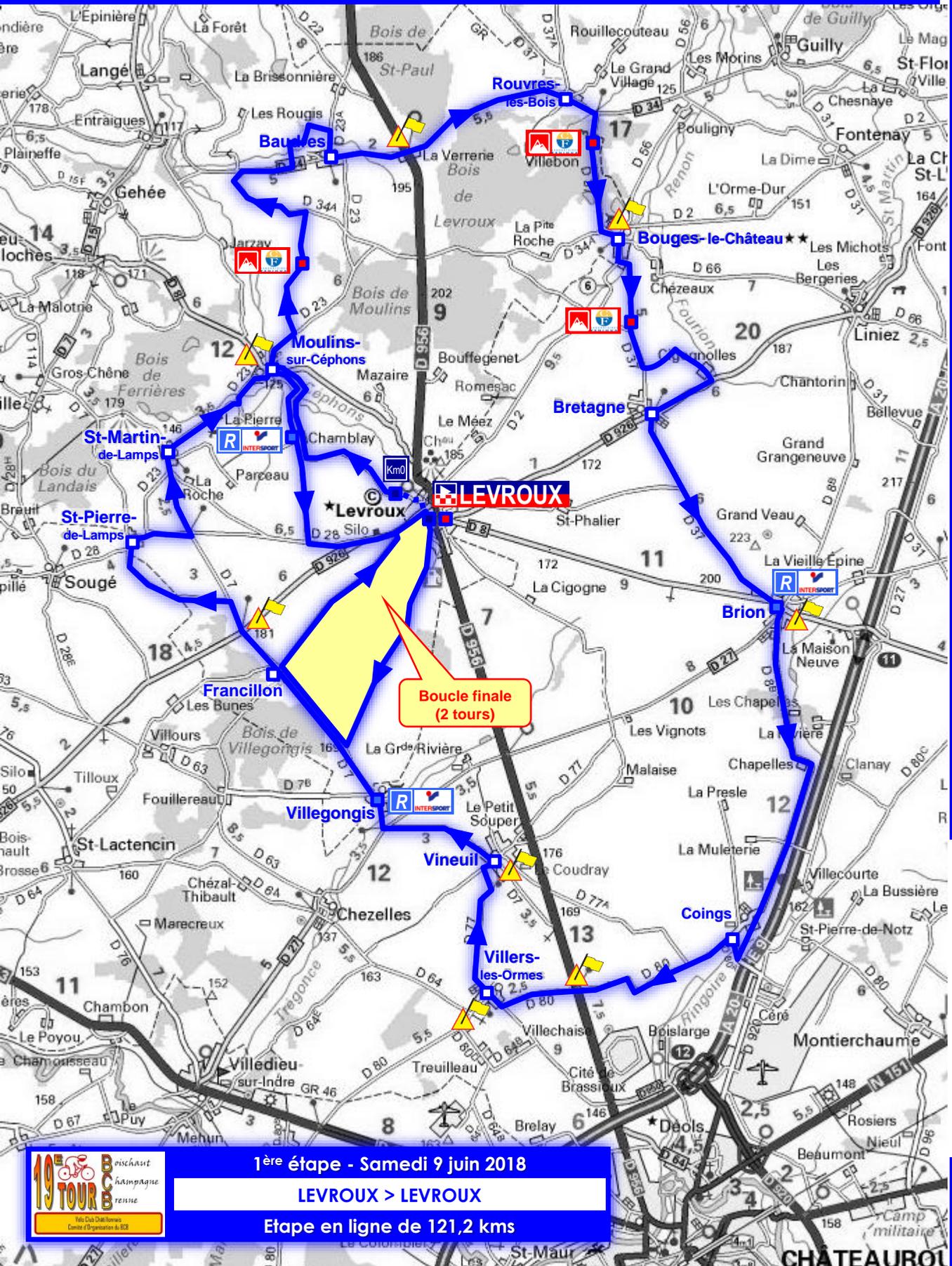
4

Tour Boischaud Champagne Brenne

Samedi 9 juin et dimanche 10 juin 2018



Le parcours



LEVROUX > LEVROUX - 121,2 kms

1ère étape

1ère étape - Samedi 9 juin 2018

LEVROUX > LEVROUX

Étape en ligne de 121,2 kms



tourcb.free.fr



5



Tour Boischaut Champagne Brenne

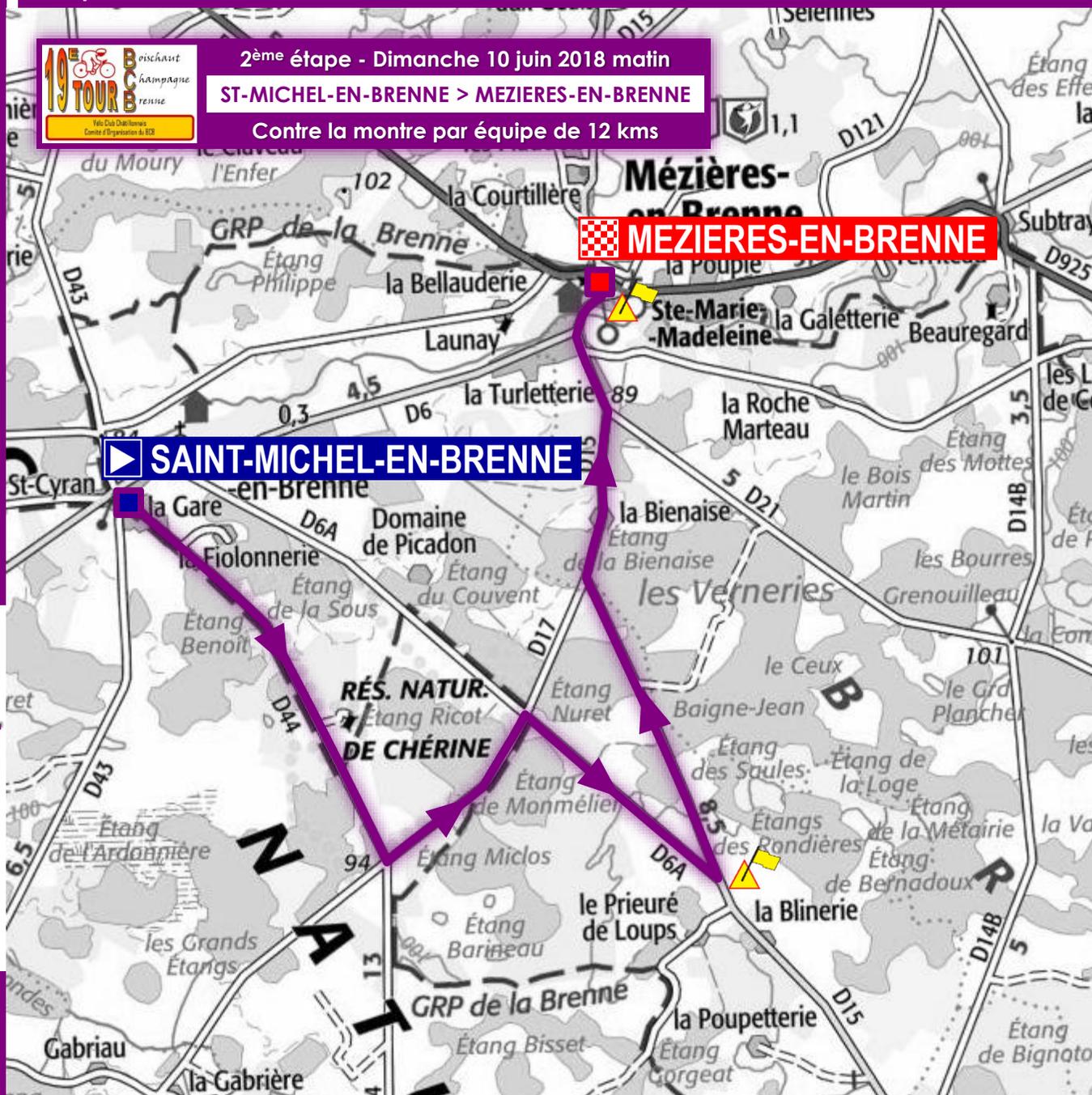
Samedi 9 juin et dimanche 10 juin 2018



L'itinéraire

Kilomètres		Lieu de passage				Horaires		
A faire	Faits					Première équipe	Dernière équipe	
12	0	D44	SAINT-MICHEL-EN-BRENNE	Rue de la Gare	▶	DEPART	09:00	10:15
8,9	3,1			Carrefour D44 - D17	←		09:03	10:18
7,2	4,8	D17		Carrefour D17 - D6A	→		09:05	10:20
5,1	6,9	D6A		Carrefour D6A - D15	←		09:08	10:23
2,4	9,6	D15		Carrefour D15 - D17	↗		09:11	10:26
1,1	10,9			Carrefour D15 - D21	↖		09:13	10:28
0,4	11,6			Carrefour Route de la Gabrière D15 - Route de St-Michel D6	↗		09:13	10:28
0,2	11,8	D6		Carrefour D6 - Rue de l'Ouest - Rue du Château	↗		09:14	10:29
0,1	11,9			Carrefour Rue du Château - Rue du Nord	←		09:14	10:29
0	12		MEZIERES-EN-BRENNE	Place du Général de Gaulle	◻	ARRIVEE	09:14	10:29

Le parcours



2ème étape - Dimanche 10 juin 2018 matin

ST-MICHEL-EN-BRENNE > MEZIERES-EN-BRENNE

Contre la montre par équipe de 12 kms

Tour Boischaut Champagne Brenne

Samedi 9 juin et dimanche 10 juin 2018



L'itinéraire

VALENCAY > CHATILLON-SUR-INDRE - 117,2 kms

3ème étape

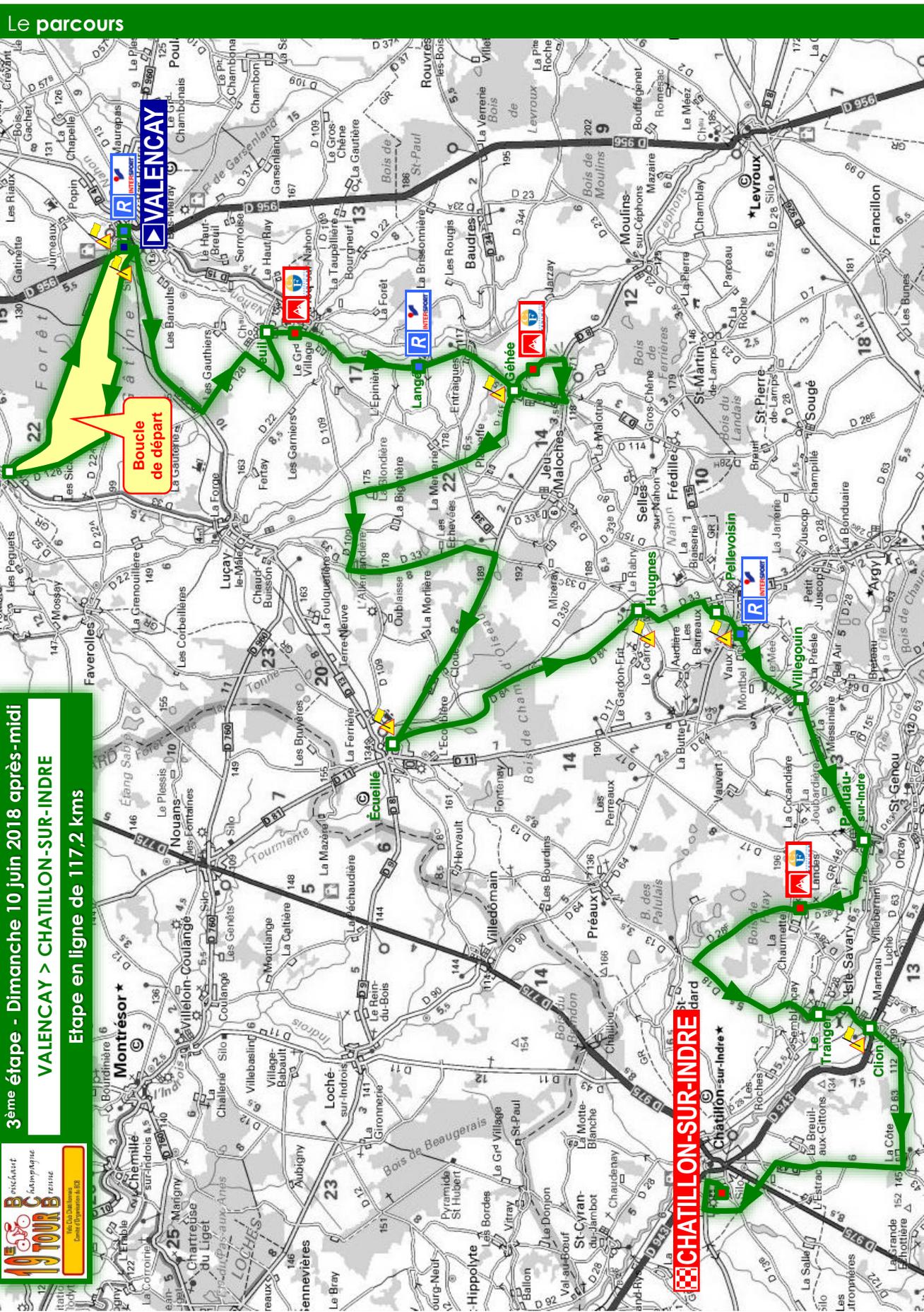
7

Kilomètres		Lieu de passage				Horaires		
A faire	Faits					Caravane	40 km/h	42 km/h
117,2	0	D956	VALENCAY Avenue de la Résistance (INTERMARCHÉ)	▶	DEPART	14:30	15:00	15:00
117	0,2		Carrefour D956 - D960	→	(C)	14:30	15:00	15:00
116,8	0,4	D960	Carrefour D960 - D22A	↗		14:30	15:00	15:00
116,4	0,8	D22A	Passage à niveau	⏏		14:31	15:01	15:01
110,4	6,8		Carrefour D22A - D128	→		14:39	15:10	15:09
107	10,2	D128	VILLENTOIS Rond-point D128 - D33	→	(C)	14:44	15:15	15:14
106,8	10,4	D33	Carrefour D33 - D37	→	(C)	14:44	15:15	15:14
98,8	18,4	D37	Rond-point D37 - D956	↗	(C)	14:56	15:27	15:26
98,4	18,8	D956	Passage à niveau	⏏		14:57	15:28	15:27
98,2	19		VALENCAY (passage sur la ligne de départ)	R	RUSH	14:57	15:28	15:27
98	19,2		Carrefour D956 - D960	→	(C)	14:57	15:28	15:27
91,8	25,4	D960	La Gauterie D960 - D128	↗		15:06	15:38	15:36
89,4	27,8	D128	La Croix Gralet D128 - VC7	→		15:09	15:41	15:39
88,1	29,1	VC7	La Pitière VC7 - VC8	←		15:11	15:43	15:41
86,5	30,7	VC8	VEUIL VC8 - D15A	→		15:14	15:46	15:44
85,5	31,7	D15A		⏏	GRIMPEUR	15:15	15:47	15:45
85	32,2		Carrefour D15A - D15	→		15:16	15:48	15:46
84,1	33,1	D15	Carrefour D15 - D22	↗		15:17	15:49	15:47
80,8	36,4		LANGE	R	RUSH	15:22	15:54	15:52
79,5	37,7		Entraigues D15 - D34	↗		15:24	15:56	15:54
79,2	38		Carrefour D15 - D34	↗		15:24	15:57	15:54
77,3	39,9		GEHEE Route de Valençay D15 - Place de l'Eglise	⏏		15:27	15:59	15:57
77,2	40		Carrefour Place de l'Eglise - Rue du Moulin VC1	←		15:27	16:00	15:57
76,2	41	VC1	Le Tertre aux Bœufs	⏏	GRIMPEUR	15:28	16:01	15:58
75,1	42,1		Carrefour VC1 - D8	→		15:30	16:03	16:00
73,5	43,7	D8	Carrefour D8 - D15	→		15:32	16:05	16:02
71,9	45,3	D15	GEHEE Route de Pellevoisin D15 - Route de Luçay D15F	⏏		15:35	16:08	16:05
68,6	48,6	D15F	Carrefour D15F - VC4 - D34			15:39	16:12	16:09
65	52,2		Carrefour D15F - D109	←		15:45	16:18	16:15
62,5	54,7	D109	Carrefour D109 - D33	←		15:48	16:22	16:18
57,6	59,6	D33	Carrefour D33 - D8 - D33C	→		15:55	16:29	16:25
51,2	66	D8	ECUEILLE Passage à niveau	⏏		16:04	16:39	16:34
50,6	66,6		Carrefour Avenue de la Gare D8 - Route d'Heugnes D8A	⏏		16:05	16:40	16:35
41	76,2	D8A	HEUGNES Place Saint-Martin D8A - D33	↗		16:19	16:54	16:49
40,9	76,3	D33	Carrefour D33 - D17 - Route de Pellevoisin D33	↗		16:19	16:54	16:49
37,8	79,4		PELLEVOISIN D33 - Rue de la Promenade	→	(C)	16:24	16:59	16:54
37,1	80,1		Carrefour Rue de la Promenade - Avenue de la République	⏏		16:25	17:00	16:55
37	80,2		Carrefour Avenue de la République - D15	⏏		16:25	17:00	16:55
36,9	80,3	D15	Le Paradis	R	RUSH	16:25	17:00	16:55
33,7	83,5		VILLEGOUIN D15 - D64			16:29	17:05	16:59
33,5	83,7		Carrefour D15 - D28			16:30	17:05	17:00
28,4	88,8		PALLUAU-SUR-INDRE D15 - D28	↗		16:37	17:13	17:07
27,5	89,7	D28	Carrefour D28 - D28F	↗		16:38	17:14	17:08
24,2	93	D28F		⏏	GRIMPEUR	16:43	17:19	17:13
20,6	96,6		Carrefour D28F - D18	←		16:48	17:25	17:18
15,7	101,5	D18	LE TRANGER Route de Préaux D18 - Route de Palluaud D28			16:55	17:32	17:25
15,6	101,6		Carrefour Route de Préaux D18 - Route de Châtillon D28			16:55	17:32	17:25
14,2	103		Passage à niveau	⏏		16:57	17:34	17:27
13,6	103,6		CLION-SUR-INDRE D18 - D943	⏏		16:58	17:35	17:28
12,4	104,8		Carrefour D18 - D63	→		17:00	17:37	17:30
8,7	108,5	D63	Carrefour D63 - D43B - D43	→		17:05	17:42	17:35
4,3	112,9	D43	Carrefour D43 - VC8	←		17:12	17:49	17:42
3,5	113,7	VC8	Carrefour VC8 - D975			17:13	17:50	17:43
2,5	114,7		CHATILLON-SUR-INDRE VC8 - D13B			17:14	17:52	17:44
1,4	115,8		Carrefour Rue des Perruches - Avenue de Verdun D13	→		17:16	17:53	17:46
0,3	116,9	D13	Carrefour Avenue de Verdun D13 - Rue Jean Lurçat	→		17:17	17:55	17:47
0	117,2		CHATILLON-SUR-INDRE Rue Jean Lurçat (INTERMARCHÉ)	⏏	ARRIVEE	17:18	17:55	17:48

3ème étape - Dimanche 10 juin 2018 après-midi

VALENCAY > CHATILLON-SUR-INDRE

Étape en ligne de 117,2 kms



Le règlement

Article 1 : Organisation

Le 19^{ème} Tour Boischaut Champagne Brenne est organisé par le comité d'organisation du Tour BCB, soutenu techniquement par le Vélo Club Chatillonnais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute les samedi 9 et dimanche 10 juin 2018 en 3 étapes.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est ouverte sur invitation à des équipes de 5 coureurs de 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, Juniors et Pass'Cyclisme Open (les modalités de composition de l'équipe sont décrites dans l'article 3). Elle est inscrite au calendrier régional FFC du comité Centre-Val de Loire en classe 2.25.

L'épreuve se compose des 3 étapes suivantes :

- samedi 9 juin 2018, LEVROUX - LEVROUX, étape en ligne de 121,2 kms
- dimanche 10 juin 2018 matin, SAINT-MICHEL-EN-BRENNE - MEZIERES-EN-BRENNE, contre-la-montre par équipes de 12 kms
- dimanche 10 juin 2018 après-midi, VALENCAY - CHATILLON-SUR-INDRE, étape en ligne de 117,2 kms

Article 3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- clubs
 - comités départementaux ou régionaux
 - entente de clubs (2 clubs maximum et les coureurs engagés n'appartiennent pas à une équipe déjà retenue dans l'épreuve. Cette entente portera le nom du club le plus représenté dans l'équipe).
- Le nombre de coureurs par équipe est de 5, avec une limite maximum de 2 coureurs de 2^{ème} catégorie par équipe, pas de limitation pour les autres catégories.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le samedi 9 juin 2018 à partir de 11h00 à :

Salle Lucien Jabeneau - Espace Gambetta
Rue Gambetta - 36110 LEVROUX

- La confirmation des partants, le retrait des 10 dossards et des 5 plaques de cadres (sur présentation des licences des coureurs participants à l'épreuve) par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 11h00 à 12h00 le samedi 9 juin 2018.
- La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et de l'organisateur est fixée à 13h45 et aura lieu à la salle Lucien Jabeneau.

Article 5 : Hébergement

Les équipes (5 coureurs et 2 accompagnateurs) sont hébergées à leur demande au

Village Vacances Nature de Bellebouche
D926 - 36290 MEZIERES-EN-BRENNE

le samedi 9 juin 2018.

Les réservations doivent être correctement renseignées sur la fiche de candidature. L'hébergement est situé à 13 kilomètres du départ du contre-la-montre par équipe du 10 juin 2018 au matin. Les repas du samedi soir, les petits déjeuners du dimanche matin et les repas du dimanche midi sont servis au Village Vacances Nature de Bellebouche.

Article 6 : Radio-Tour

Chaque véhicule à l'échelon course doit être équipé de récepteur radio. Ces derniers sont loués à Michel Delage Sonorisation (MDS) par le comité d'organisation du Tour BCB, et mis à la disposition des équipes. Le retrait et la restitution des postes radios se font auprès du Car Podium MDS présent au départ et à l'arrivée de l'épreuve.

Article 7 : Assistance Neutre

Le service d'assistance neutre à l'avant est assuré par la voiture de l'US Le Poinçonnet CM. Une deuxième voiture d'assistance neutre (Comité de l'Indre FFC) est mise à la disposition du Président du Jury qui désignera sa position lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 8 : Maillots

Les coureurs d'une même équipe doivent porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve, exception faite pour les maillots de leaders des différents classements de l'épreuve.

Article 9 : Changements d'itinéraires

Les changements d'itinéraire sont portés sur un état spécial et signés par tous les concurrents lors du contrôle de départ. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Article 10 : Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- Etapes en ligne : 10% (1^{ère} et 3^{ème} étapes)
- Etape contre la montre : 20% (2^{ème} étape)

Article 11 : Classements

Les classements suivants sont établis à l'issue de chaque étape du Tour Boischaut Champagne Brenne.



1. Classement général Individuel au temps Maillot Jaune - Perier Automobiles

- Par addition des temps de chacune des étapes.
- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.



2. Classement général par Points Maillot Blanc, Bleu et Marron AG2R La Mondiale

- Etabli à chaque arrivée d'étape en ligne.
- La cotation des points est la suivante, respectivement de la 1^{ère} à la 15^{ème} place : 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1

Pour l'étape disputée en contre-la-montre par équipe, le classement de l'étape n'est pas pris en compte pour le classement général par points.

- Le classement général par points est déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque arrivée d'étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.



3. Classement général du Meilleur Grimpeur Maillot Blanc à Pois Rouges Laboratoires Fenioux

- Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalé par l'organisateur, soit 5 - 3 - 2 - 1 aux 4 premiers coureurs, les points sont doublés à l'issue du dernier classement soit : 10 - 6 - 4 - 2 aux 4 premiers coureurs.

Le classement général du meilleur grimpeur est déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape.

- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon le règlement suivant :

- 1^{er} celui qui a le plus de places de 1^{er}.
- 2^{ème} Celui qui a le plus de places de 2^{ème}, etc. ...
- 3^{ème} En dernier ressort, la meilleure place au classement général départage les ex aequo.



4. Classement général du Meilleur Junior Maillot Rose Conseil Départemental de l'Indre

- Etabli selon le classement général individuel de chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.

Le règlement (suite)



5. Classement général du Meilleur Espoir Maillot Rouge - COCOREL

- Etabli selon le classement général individuel de chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.



6. Classement général des Rushs Maillot Blanc - Intersport Saint-Maur

- Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalé par l'organisateur, soit 5 - 3 - 2 - 1 aux 4 premiers coureurs, les points sont doublés à l'issue du dernier classement soit : 10 - 6 - 4 - 2 aux 4 premiers coureurs.

- Le classement général des rushs est déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon le règlement suivant :
 - 1^{er} celui qui a le plus de places de 1^{er}
 - Celui qui a le plus de places de 2^{ème}, etc. ...
 - En dernier ressort, la meilleure place au classement général départage les ex aequo.



7. Classement général du 1^{er} de l'Indre Maillot Vert - CC Ecueillé-Valençay

- Etabli selon le classement général individuel de chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.



8. Classement de la Combativité Maillot Orange - EKLA Maison individuelle

- Un coureur est élu le plus combatif par le collège des arbitres et le président du comité d'organisation.



9. Classement par équipes T-Shirt Blanc - Crédit Agricole du Centre Ouest

- Par addition des temps cumulés des trois meilleurs coureurs, de chacune des équipes.

A l'issue des 1^{ère} et 2^{ème} étapes, en cas de cumul de maillots de leader par un même coureur, sont appliquées les dispositions suivantes :

- au protocole, le leader réel de chaque classement reçoit les maillots
- au départ de l'étape suivante, les maillots supplémentaires sont portés par le 2^{ème} du classement concerné, sauf si celui-ci est déjà porteur d'un maillot de leader, auquel cas, on fait appel au 3^{ème} du classement, etc...

L'ordre de priorité des maillots est le suivant :

1. Classement général Individuel au temps
2. Classement général par Points
3. Classement général du Meilleur Grimpeur
4. Classement général du Meilleur Junior
5. Classement général du Meilleur Espoir
6. Classement général des Rushs
7. Classement général du 1^{er} de l'Indre
8. Classement de la Combativité

A l'issue de la 3^{ème} étape, le cumul de maillots de leaders par un même coureur est autorisé.

Il est à noter que le comité d'organisation du Tour BCB n'a pas prévu de combinaison pour le contre-la-montre.

Article 12 : Prix

Les prix attribués sont donnés dans l'annexe 1, jointe au présent règlement.
Pour bénéficier des prix des classements cités à l'article 11, le concurrent doit figurer au classement général individuel final.

Article 13 : Présentation et émargements

45 minutes avant le départ de la 1^{ère} étape, chaque équipe (coureurs accompagnés du directeur sportif et du mécanicien) doit se présenter au podium protocolaire pour être présentée ainsi que pour la signature. Et avant le départ de la 3^{ème} étape, les concurrents doivent obligatoirement signer la feuille d'émargement au moins 15 minutes avant le départ.

Article 14 : Protocole

A l'issue de chaque étape, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Le vainqueur de l'étape
- Le leader du classement général au temps
- Le leader du classement par Points
- Le leader du classement du Meilleur Junior
- Le leader du classement du Meilleur Espoir
- Le leader du classement du Meilleur Grimpeur
- Le leader du classement des Rushs
- Le leader du classement du 1^{er} de l'Indre
- Le coureur élu le plus combatif
- L'équipe (avec le directeur sportif) leader du classement par équipes

Ils se présentent dans un délai de maximum de 30 minutes après leur arrivée.

Article 15 : Réclamations

- Les réclamations concernant un incident de course ou une manœuvre illicite sont reçues par le jury des arbitres au plus tard 30 minutes après le délai d'arrivée.
- Les réclamations concernant le classement d'une étape sont reçues par les arbitres jusqu'au départ de l'étape suivante.
- Celles concernant le classement général final sont reçues dans les 30 minutes après l'affichage du communiqué officiel.

Article 16 : Sécurité

Les consignes de sécurité sur l'épreuve sont données dans l'annexe 2, jointe au présent règlement.

Article 17 : Inscription à l'épreuve

L'inscription à l'épreuve implique d'avoir pris connaissance des conditions de déroulement du 19^{ème} Tour Boischaud Champagne Brenne. Les engagements accompagnés d'un droit fédéral par étape, ou demi-étape et par coureur, doivent parvenir à l'organisateur 15 jours avant l'épreuve (avant le dimanche 27 mai 2018), délai qui devra être respecté.

Une caution de 153 € est demandée à l'inscription. Cette somme est remboursée à l'issue de l'épreuve, mais elle est conservée par l'organisation dans les cas suivants :

- Dégradation faite par une équipe dans l'hébergement,
 - Couverture des frais de débit d'hébergement réservé par les organisateurs, en cas de non-présentation de l'équipe au départ,
 - Dossards rendus endommagés (pliés ou déchirés) ou non rendus,
 - Plaques de cadre rendues endommagés ou non rendues.
- Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte, l'organisateur se réserve le droit de le refuser.

Les engagements sont reçus par le président du comité d'organisation du Tour BCB et président du Vélo Club Chatillonnais :

Mr Jean-Pierre GONTIER
Le Haut Plessis - 36110 BAUDRES

☎ 02.54.40.84.64

☎ 06.08.93.09.30

✉ jp.gontier1@orange.fr

Tour Boischaut Champagne Brenne

Samedi 9 juin et dimanche 10 juin 2018



Annexe 1 : les prix

Grille n° →	183/15	91/10	228/20	76/5	153/5
Places ↓					
1	33	17	46	27	53
2	24	15	34	18	38
3	20	12	27	14	26
4	17	9	23	11	21
5	15	8	18	6	15
6	14	8	16	-	-
7	12	6	13	-	-
8	11	6	11	-	-
9	9	5	7	-	-
10	8	5	5	-	-
11	6	-	4	-	-
12	5	-	3	-	-
13	3	-	3	-	-
14	3	-	3	-	-
15	3	-	3	-	-
16	-	-	3	-	-
17	-	-	3	-	-
18	-	-	2	-	-
19	-	-	2	-	-
20	-	-	2	-	-
Total des Prix	183 €	91 €	228 €	76 €	153 €

1142 € de prix répartis suivant les conditions ci-dessous.
Les prix sont donnés en euros (€)

Samedi 9 juin : 1^{ère} étape	Grille n° 183/15
Dimanche 10 juin matin : 2^{ème} étape	Grille n° 91/10
Dimanche 10 juin après-midi : 3^{ème} étape	Grille n° 183/15
Classement général Individuel au temps	Grille n°228/20
Classement général du Meilleur Grimpeur	Grille n°76/5
Classement général du Meilleur Junior	Grille n°76/5
Classement général des Rushs	Grille n°76/5
Classement par équipes	Grille n°153/5
Prix spéciaux	Grille n°76/5

Important : les coureurs qui ne porteront pas leur maillot distinctif lors d'une étape se verront supprimer la rente offerte. En cas d'absence d'un coureur à la remise d'un trophée, les primes ne lui seront pas payées.

Annexe 2 : les consignes de sécurité



Permis de conduire

Tout conducteur doit justifier d'un permis de conduire valide



Code de la Route

Tous les conducteurs doivent respecter le code de la route.



Ceinture de sécurité

Tous les occupants d'un véhicule doivent attacher leur ceinture de sécurité



Règle de circulation

Les véhicules à l'échelon course doivent circuler à droite de la route.



Téléphone portable

L'usage du téléphone est interdit pendant la conduite du véhicule



Vitesse

La vitesse doit être réduite selon la situation (traversée de villes, présence de public, ...)



Feux de croisement

Tous les véhicules de la caravane ou de l'échelon course doivent rouler en feux de croisement



Demi tour prohibé

Interdiction de rouler en sens inverse de la course

Véhicules autorisés sur la course

Ne peuvent circuler au sein de la caravane publicitaire ou à l'échelon course uniquement les véhicules possédant un bandeau officiel de l'épreuve.

Dérivation

A l'arrivée de chaque étape, les véhicules des directeurs sportifs doivent emprunter la dérivation mise en place par l'organisation. Les véhicules se positionneront sur une seule file du côté de la chaussée où se trouve la dérivation afin de ne pas gêner le retour de coureurs attardés.

Parkings

Tous les conducteurs (caravane publicitaire, officiels, directeurs sportifs) doivent respecter les parkings qui leur sont destinés. Ceux-ci sont indiqués sur le guide technique ou repérés par des panneaux sur place.

Consignes de dépassement à l'échelon course

Tout dépassement de cyclistes (peloton pour les directeurs sportifs ou coureurs échappés pour les autres) doit être accordé par le régulateur, les arbitres ou la direction de course. Cette autorisation sera refusée dans les cas suivants :

- dans le dernier kilomètre qui précède un rush ou un grimpeur
 - dans les zones de danger annoncées par Radio-Tour
 - dans la zone située entre les kilomètres -25 et -20 de l'arrivée afin de laisser les directeurs sportifs ravitailler leurs coureurs dans les meilleures conditions avant la fin du ravitaillement
 - dans les 10 derniers kilomètres de l'épreuve
- A noter que les véhicules invités doivent quitter l'échelon course avant les 10 derniers kilomètres de l'étape pour rejoindre l'arrivée

En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si les consignes ci-dessus ne sont pas respectées par les différents intervenants de l'épreuve.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE DIMANCHE 27 MAI 2018

Coordonnées du club

Club :		Contact :
Adresse :		Fonction :
CP :	Ville :	E-mail :
Site internet :		Téléphone :

L'encadrement

Fonction	Nom & prénom	Téléphone portable	N° de licence
Directeur sportif			
Mécanicien			

Les coureurs

Nom	Prénom	N° de licence	Catégorie	Année de naissance

Les remplaçants

Nom	Prénom	N° de licence	Catégorie	Année de naissance

La voiture

Marque	Modèle	N° Immatriculation

Les tarifs

	Prix (en €) X nombre	Total (en €)
Formule hébergement pour les équipes à plus de 50 kms (48 € par personne) <i>Nuit dans un gîte + 1 petit déjeuner + 2 repas (samedi soir et dimanche midi)</i>	48 € X ____	_____ €
Formule repas du dimanche midi (13,50 € par personne) <i>Possibilité de repas le samedi soir au même prix</i>	13,50 € X ____	_____ €
Engagement de l'équipe - 9 € par coureur et par étape (27 € par coureur)	27 € X 5	135 €
TOTAL		_____ €

Une caution de 153 € devra joindre impérativement votre candidature pour que celle-ci soit pris en compte (elle vous sera restitué à l'issue de l'épreuve)

Candidature à adresser à

Monsieur GONTIER Jean-Pierre
 TOUR BCB
 Le Haut Plessis
 36110 BAUDRES

Pour tout renseignement

Jean-Pierre GONTIER
 ☎ 02.54.40.84.64
 ☎ 06.08.93.09.30
 ✉ jp.gontier1@orange.fr